

**M. Grégoire:** La Chambre est-elle disposée à se prononcer sur la question?

**M. Winkler:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense qu'on ne devrait pas permettre aux députés de prendre la parole derrière le rideau. S'ils n'ont pas la courtoisie de demeurer à leur siège, on ne devrait certes pas leur permettre de formuler des commentaires en coulisse.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable représentant de Churchill (M. Simpson) a la parole et on ne devrait pas l'interrompre.

**M. Grégoire:** Le vote!

**M. Simpson:** L'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), dans les coulisses, crie: «Le vote!» J'ignore s'il veut me poser une question, mais je lui dirai pour l'instant qu'il ne saurait apprendre grand-chose à moins de poser certaines questions. Toutefois...

**M. Rock:** Puisqu'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable représentant permettrait une question.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable représentant de Churchill a la parole. S'il veut permettre une question, l'honorable député pourra, évidemment, la lui poser. Mais à moins qu'il ne cède la parole, on ne saurait l'interrompre.

**M. Simpson:** Monsieur l'Orateur, je répondrais simplement à l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), qui posait une question. Comme je l'ai dit, mon temps de parole est limité, et je regrette d'avoir à entraver son effort constant pour acquérir une instruction supérieure.

Quand on a fait l'objet de critiques de la part des députés du gouvernement, il est très intéressant, pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, d'examiner ces opinions et les opinions qu'on trouve dans les éditoriaux de différents journaux à travers le pays. J'aimerais donner lecture de plusieurs paragraphes d'un éditorial, paru dans le numéro du 22 août du *Telegram* de Toronto; étant donné que plusieurs députés du gouvernement ont cité de nombreux passages d'éditoriaux, j'imagine qu'ils devraient sincèrement respecter les opinions que celui-ci renferme.

En voici donc des extraits:

Le pavillon rouge du Canada ne doit pas être aboli sans le consentement du peuple.

Déclaration fort intéressante et bien compréhensible, n'est-ce pas. L'éditorial continue:

Seule la tenue d'un plébiscite national permettrait à la population d'exprimer son avis sur cette question.

[M. Simpson.]

Personne ne prétend que toutes les questions litigieuses dont le Parlement est saisi doivent être résolues par voie de plébiscite ou de référendum. Notre régime ne fonctionne pas ainsi. Le gouvernement reçoit son mandat et s'efforce de faire adopter son programme législatif en jouant son sort sur le succès ou la faillite de ce programme.

Mais la question du drapeau est différente.

Les partisans du gouvernement n'ont pas manqué de nous reprocher les discours que nous avons déjà prononcés à ce propos. Ils nous jugent ridicules de ne pas accepter un vote hâtif, en cette Chambre qui aurait pu adopter le modèle à trois feuilles d'érable choisi par le premier ministre comme notre drapeau national, ce drapeau dont plusieurs d'entre eux avaient prétendu, tout comme dans le cas de la première version du régime de pension, que c'était le *nec plus ultra*. Il est intéressant de noter ce que plusieurs d'entre eux ont dit à ce propos. Rappelons-nous certaines déclarations des députés qui nous ont accusés, entre autres choses, de retarder les travaux du Parlement.

D'abord, j'aimerais me reporter aux remarques de l'honorable député d'Eglinton (M. Sharp) consignées à la page 7145 du *hansard* du 18 août 1964. On a posé la question que voici:

Comme le ministre déclare que ce sera un vote libre, je lui demande de nous dire si le gouvernement resterait au pouvoir si la motion était acceptée?

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Canada parle au nom de notre parti, il est le leader de la Chambre. Il répondra. Mais je dirai à mon honorable ami qu'il n'y aura pas de différence quant aux votes des députés de ce côté-ci, que le vote soit libre ou qu'il entraîne la défaite du gouvernement.

J'aimerais souligner la ligne suivante:

Nous croyons en ce drapeau à titre personnel.

Le ministre du Commerce parlait alors du drapeau trifolié quand il a dit: «Nous croyons en ce drapeau à titre personnel». Par suite de cette déclaration, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne pouvons que supposer que la grande majorité des députés siégeant de ce côté-là de la Chambre croyaient alors au drapeau trifolié, du moins à titre personnel.

À la page 7150 du *hansard* du même jour, l'honorable député d'Eglinton disait:

Le Canada ne possède qu'un moyen, monsieur l'Orateur, de se doter d'un drapeau national: une décision du Parlement. Montrons-nous à la hauteur de nos responsabilités et employons-nous à prendre cette décision. Je ne me soucie pas que nous ayons un débat, mais ne faisons pas d'obstruction. Ne nous engageons pas dans un débat sans fin dont le seul but est d'éviter de prendre des décisions.